

Le militaire chrétien au service d'une paix juste

Déclaration de l'Assemblée Générale de l'AMI, Berlin, octobre 2010

Introduction

1. «*Paix sur la terre aux hommes que Dieu aime!*» (Luc 2,14)

A l'ouverture du 3ème millénaire, c'est par cette indémodable annonce des Anges à Noël que débuta le message prononcé par Sa Sainteté Jean-Paul II à l'occasion de la Journée Mondiale de la Paix célébrée le 1er janvier 2000. Partant de ce message du Saint-Père, l'Apostolat Militaire International (AMI) étudia la façon dont les chrétiens servant au sein des forces armées du monde entier pouvaient promouvoir ce profond message de paix ainsi que l'idée d'une communauté humaine universelle et publia à Rome, le 15 novembre 2000, une déclaration correspondante de son Assemblée Générale.¹

2. Dans un environnement caractérisé par le changement, toute prise de position perd de son importance au fil du temps. Lors de son Assemblée Générale de 2009, l'AMI s'était penché sur les changements majeurs de la décennie 2000-2010. Un groupe de travail ainsi qu'un calendrier furent établis dans le but d'élaborer, à partir des dernières conclusions, une nouvelle déclaration qui serait publiée à l'occasion de l'Assemblée Générale de 2010 à Berlin.

Définition des facteurs

3. Phénomènes globaux – Tout au long de cette décennie, l'homme a connu de plus en plus de présages d'un changement climatique à l'échelle mondiale et il a été témoin de nombreuses catastrophes naturelles qui sont probablement liées aux activités humaines. La mondialisation – intégration de l'économie et du commerce à l'échelle planétaire – a entraîné un brassage des cultures qui permettrait éventuellement à l'humanité de se rapprocher des idéaux promulgués par la Déclaration universelle des droits de l'homme² ainsi que des objectifs de l'Eglise moderne. Cependant, l'égoïsme et le protectionnisme engendrent une augmentation de l'inégalité économique et une pression migratoire sans précédent auprès des peuples déjà chroniquement lésés. Bien que certains pays développés et émergents aient bénéficié d'une certaine prospérité grâce à des marchés en pleine expansion, d'autres pays restent victimes de la pauvreté absolue qui s'accompagne d'endettement, d'instabilité et d'une croissance démographique.

4. Sécularisme – À l'occident, à la fin du 20ème siècle, de nombreux principes d'ordre moral et éthique établis au cours des deux millénaires du Christianisme ont été mis en question par un sécularisme agressif. Toutefois, il est reconnu que l'Eglise en tant qu'institution ainsi que certains chrétiens, en faillant au respect des normes éthiques de l'Évangile, ont provoqué une certaine désillusion renforçant ainsi le mouvement laïque. À ces incertitudes persistantes viennent s'ajouter aujourd'hui, dix ans après le début du 21ème siècle, les changements majeurs qui ont secoué au cours de la dernière décennie l'ordre établi dans les domaines de la politique mondiale, de la religion et de l'économie.

5. Technologies de l'information – Au cours de la dernière décennie, l'Internet a atteint de nouvelles dimensions. Les réseaux sociaux florissants ont tant souligné qu'accru l'importance de l'individualisme et les moteurs de recherche ont permis le libre accès à une quantité sans précédent d'informations et de connaissances. Parallèlement, les effets néfastes inévitables du World Wide Web sur la morale et l'intégrité ont augmenté.

6. Crise économique mondiale – L'achat et la vente virtuelles d'actifs dans le but de faire des profits rapides ont permis la réalisation d'un nombre considérable d'opérations spéculatives non sécurisées au moyen de capitaux empruntés. Les instances de contrôle nationales et internationales n'ont ni su reconnaître à temps ni pu empêcher les pratiques financières malhonnêtes de certains acteurs peu scrupuleux qui dans le but d'enrichissement personnel ont, dans certains cas, failli ruiner des nations entières. Après avoir sauvé le système bancaire, la génération actuelle va maintenant devoir rembourser les dettes provoquées par l'égoïsme et l'incompétence.

7. Nouvelles guerres – Nombre de conflits armés actuels sont de nature interne et dus, dans certains cas, à une perte de pouvoir au sein d'états faibles ou défaillants, à la criminalité organisée ou à des groupes de rebelles et d'insurgés transfrontaliers. Ils sont souvent caractérisés par des actes de cruauté accentuée, des crimes de guerre, l'emploi d'enfants soldats, l'exploitation économique ainsi que des idéologies politiques ou religieuses perverses. Tout dispositif de maintien de la paix déployé sur un tel théâtre d'opérations pénètre dans un labyrinthe insondable.

8. Terrorisme – Bien que le terrorisme ait déjà par le passé marqué des sociétés à travers le monde en laissant ses cicatrices, le caractère monstrueux inédit de l'attentat de 2001 contre le World Trade Center a jeté les bases d'une activité terroriste condamnable, auxquelles, durant les années

suyvantes, de nombreux autres terroristes se sont inspirés. L'attaque des deux tours a non seulement déclenché un conflit militaire et idéologique, mais aussi une augmentation drastique du nombre de guerres asymétriques qui sont certes transfrontalières, mais n'opposent pas principalement des états. Une solidarité internationale fortement endommagée, des pertes tragiques et permanentes en vies humaines ainsi que des conséquences économiques désastreuses en ont été les résultats.

Définition des effets sur le militaire chrétien¹

9. La perception postmoderne de la vie, accentuée par les événements déstabilisants des dix dernières années, a minimisé davantage la confiance accordée aux normes religieuses et philosophiques données. De nos jours, la loyauté envers un corps, une cause ou un pays ainsi que l'acceptation de la discipline militaire sont devenues plus difficiles à établir. À l'inverse, une société qui sait mettre en doute le pouvoir peut représenter en soi un moyen de prévenir les conflits, puisqu'elle est moins disposée à soutenir des politiciens avides de confrontations.

10. En plus des incertitudes croissantes au sein de la société civile, l'armée doit faire face au fossé important qui s'est creusé entre le processus politique et la réalisation pratique des missions. Alors qu'ils assument déjà le risque de mourir, de se blesser ou de souffrir de traumatismes durables, les soldats se voient en sus contraints de remplir leurs missions à l'aide de moyens qui ne répondent pas aux exigences changeantes des opérations. L'évolution est souvent lente et les stratégies de retrait sont mal définies.

11. Les militaires chrétiens employés en service actif dans des forces multinationales doivent faire preuve d'une compétence interculturelle et d'une intégrité morale. Toutefois, il paraît de plus en plus probable qu'ils pourraient douter et se distancer des initiatives politiques qui fondent les mandats d'intervention. Ceci est notamment le cas lorsqu'une opération militaire ne peut à elle-même résoudre une crise complexe ou lorsqu'une intervention peut être interprétée erronément comme une «Guerre sainte».

12. Certes, ce ne sont pas les militaires qui décident les objectifs stratégiques, mais la mise en oeuvre tactique des décisions politiques relève éventuellement de chefs militaires pouvant être tenus responsables des conséquences

¹ Bien qu'élaboré sous la conduite de l'AMI, le présent document propose une perspective commune aux chrétiens de toutes confessions. C'est pourquoi l'emploi du terme «chrétien» semble plus approprié que celui de «catholique».

des actions des troupes sur le terrain, mais pas de la justification de l'opération sur le plan moral. Il en est de même pour les aumôniers militaires qui ne peuvent jouer un rôle d'arbitre et juger les opérations ou leurs conséquences sur le plan moral. Pourtant, ils sont probablement les seuls à pouvoir donner des conseils d'ordre moral, éthique et spirituel de façon indépendante et à apporter du réconfort lorsqu'une unité ou une personne fait face à des dilemmes opérationnels ou se pose des questions demeurant sans réponses.

13. Bien qu'un soldat pris individuellement puisse se comporter en conformité avec sa foi, il est impératif que la compétence éthique et morale complète le courage incontesté et les compétences dont s'arment les soldats en partance pour les zones de conflit. Les états dans lesquels les traditions historiques chrétiennes se perdent rapidement sont plus que jamais soumis à un jugement moral lorsqu'ils projettent des forces sur des théâtres d'opérations ennemis ou tentent de maintenir une paix fragile dans un environnement où règnent des positions opposées profondément enracinées ou encore l'injustice. La légitimité ainsi que le respect des droits de l'homme sont constamment contrôlés.

14. Soumis à la pression de la société dont il est issu et pris dans le tourbillon des récents événements, le militaire chrétien nécessite quelques points de repère afin de définir son attitude envers son métier et d'apporter sa contribution à une paix juste. Les paragraphes ci-avant décrivaient la situation actuelle. En revanche, les paragraphes ci-après proposent des conseils concernant les missions des chrétiens en tant que soldats.

Comprendre la perspective

15. Au coeur de tout débat chrétien sur le thème de la guerre, la perspective déterminante doit être la paix. Une paix résultant d'une justice basée sur le respect de la dignité humaine et qui nivèle le chemin menant vers une fraternité universelle. «*Paix sur la terre aux hommes que Dieu aime!*» (Luc 2,14) – ce message de paix dans le monde proclamé dans le Nouveau Testament n'a rien perdu de son actualité. De son côté, l'article premier de la Déclaration universelle des droits de l'homme proclame: «*Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.*»³

16. Sa Sainteté Jean-Paul II a également déclaré: «*L'engagement à édifier la paix et la justice n'est donc pas secondaire pour les chrétiens catholiques*

mais essentiel, et il est à accomplir dans un esprit d'ouverture aux frères et soeurs des autres églises et communautés ecclésiales, aux croyants des autres religions, aux hommes et aux femmes de bonne volonté, avec lesquels ils partagent la même préoccupation de paix et de fraternité.»⁴

17. Dans toute l'histoire de la pensée chrétienne, toujours a été souligné que l'objectif des forces armées devait être la paix. Dans ce contexte, Saint Augustin d'Hippone écrit: *«La paix doit toujours être l'objet du désir. La guerre doit uniquement être menée par nécessité, dans le but que Dieu délivre les hommes de la détresse et les laisse vivre dans la paix. On ne cherche pas la paix pour faire la guerre, mais on fait la guerre pour obtenir la paix. Sois donc pacifique en combattant, afin de conduire ceux que tu connais au bienfait de la paix, en remportant sur eux la victoire.»⁵*

18. La paix en tant qu'objectif final de l'action politique et militaire ne se définit pas uniquement par l'absence de guerre. D'un point de vue chrétien, la paix est un cadeau, la vie dans son intégralité, telle que Dieu nous l'a promise. Dans le contexte de la Bible, la paix est toujours associée à la quête de l'intérêt général et de la justice pour tous. La devise du Pape Pie XII était *«opus iustitiae pax»*, *«l'oeuvre de la justice est la paix»*. Le Pape Jean-Paul II y a ajouté le terme de solidarité *«opus solidaritatis pax»*, la paix en tant que fruit de la solidarité, et a réuni ces deux notions dans sa devise *«opus iustitiae et solidaritatis pax»*, la paix, l'oeuvre de la justice et de la solidarité. Les deux sont indispensables si l'humanité doit devenir une communauté mondiale où l'on peut vivre ensemble.

19. Par conséquent, la Constitution Pastorale *«Gaudium et spes»* du 2ème Concile du Vatican formule: *«Quant à ceux qui se vouent au service de la patrie dans la vie militaire, qu'ils se considèrent eux aussi comme les serviteurs de la sécurité et de la liberté des peuples ; s'ils s'acquittent correctement de cette tâche, ils concourent vraiment au maintien de la paix.»⁶*

Étapes visant à promouvoir la paix

20. La première étape dans le cadre de la promotion de la paix consiste donc à observer les limites morales fixées par nos principes régissant l'implication dans les conflits armés et à les respecter strictement lorsque des combats semblent possibles ainsi que pendant et après la participation à un conflit. Les préceptes de l'église catholique soulignent que les mesures militaires ne doivent être prises qu'en dernier recours, au cas où tous les moyens pacifiques s'avèreraient infructueux. D'autres critères d'une paix

juste sont une justification valable et la légitimité, la perspective d'aboutir et l'existence d'un concept politique juste et acceptable pour toutes les parties en conflit. Les personnes civiles doivent être protégées, les moyens militaires doivent être utilisés conformément aux principes de la nécessité militaire, de la proportionnalité, de distinction et de l'humanité. Les soldats sont, à tous les niveaux hiérarchiques, responsables de leurs actes commis lors d'opérations militaires. La participation à l'aide à la reconstruction, le respect des traités de paix et des accords internationaux ainsi que le dialogue et la réconciliation font partie des obligations à respecter pour instaurer une paix juste suite à un conflit.

21. Notre engagement quant à ces critères moraux doit être accompagné d'un développement constant du droit humanitaire international et d'une promotion des institutions indispensables à une paix juste. L'émergence d'un conflit asymétrique dans lequel il se pourrait que seule une des parties ne respecte les contraintes morales et juridiques ne nous dégage pas pour autant de notre obligation de respecter les principes moraux et humanitaires profondément ancrés dans l'éthique chrétienne.

22. La deuxième étape à la promotion de la paix est un dialogue approfondi, qui a pour objectif d'améliorer les critères précités pour une paix juste et de leur conférer davantage de poids dans notre situation actuelle.

23. Les discussions menées lors de l'Assemblée Générale de l'AMI en 2009 ont démontré que l'intérêt excessif porté aux célébrités par la société au cours de la dernière décennie a renforcé la tendance à considérer l'affirmation agressive de soi comme un trait de caractère enviable. Dans une grande partie de la société moderne, le modèle chrétien est donc inversé, permettant ainsi à une source de conflits de s'infiltrer dans nos cultures.

24. La troisième étape à la promotion de la paix est donc de reconnaître que nous portons tous en nous un germe d'animosité, et ce quelle que soit la bonté de notre âme. Toute recherche de la paix et de la fraternité doit de ce fait prendre sa source dans le cœur de chacun d'entre nous et nécessite que l'on cultive le germe de la paix et combatte les racines de l'insatisfaction.

25. Il existe de nombreuses autres raisons de conflits. De nos jours encore, des guerres tant agressives que défensives continuent à être menées pour l'identité historique, des dogmes politiques ou religieux, des territoires, des ressources, de l'injustice, des besoins humains et les droits de l'homme.

Plus les positions opposées sont à caractère fondamental, moins elles trouvent un terrain d'entente et plus la probabilité d'hostilités incontrôlables et d'actes inhumains récurrents augmente. Les régimes totalitaires du 20ème siècle ont infligé à des millions de personnes un massacre au nom du dogmatisme et de l'athéisme et dans le passé, l'Eglise a pris part, au nom du Seigneur à des actes de violence qu'aujourd'hui, les chrétiens toutes obédiences confondues, condamneraient clairement.

26. La quatrième étape à la promotion de la paix consiste donc à être disposé à concevoir et à accepter des points de vue différents et d'éviter les stéréotypes négatifs portant sur d'autres cultures – défis étroitement liés à la compétence interculturelle thématifiée lors de l'Assemblée Générale de l'AMI en 2009.

27. La croissance démographique accélérée, la polarisation d'extrêmes religieux, le réchauffement climatique persistant, la répartition inégale des richesses et la diminution rapide des ressources naturelles peuvent être, individuellement ou conjointement, sources de conflits de basse intensité susceptibles d'entraîner l'effondrement d'états faibles ou encore d'escalader rapidement dans le cas où des opportunistes rebelles viendraient à combler le vide politique induit. Les dangers augmentent encore davantage lorsque des armes chimiques, biologiques ou atomiques risquent de ne plus être contrôlées par des gouvernements stables.

28. La cinquième étape à la promotion de la paix est alors de mener une médiation ou une intervention internationale, de préférence sous l'égide de l'ONU, dans le but de pacifier les situations instables, accordant aux forces armées un rôle allant au-delà des opérations classiques menées dans le cadre de la défense du territoire national et des missions de l'Alliance.

29. Ceci nécessite une approche globale impliquant les services dédiés aux domaines diplomatique, militaire, civil, juridique, social et économique. Dans ce contexte, l'intervention militaire devient une mission ambitieuse qui requiert une préparation minutieuse, des équipements adaptés et qui doit aboutir rapidement à un accord juste établi avec la plus large participation possible des autochtones.

30. Comprendre les causes et la nature d'un conflit ne signifie pas y avoir trouvé la solution. La prévention consiste à identifier les animosités latentes avant qu'un conflit de basse intensité ne se transforme en un conflit de haute

intensité et ne finisse par atteindre un niveau de violence sans limites. Lors de la première phase d'un cycle de conflit⁷, différentes options existent. Une approche prévoyante s'impose, impliquant que les domaines politique et diplomatique soient sensibles aux signes d'actes de violence imminents et que des forces ainsi que des moyens adaptés soient disponibles le cas échéant et puissent réagir dans le cadre d'une médiation ou d'une intervention.

31. En théorie, le droit international ne reconnaît que trois raisons justifiant la conduite d'une guerre: la légitime défense, la défense des États membres d'une alliance ou les sanctions imposées par l'ONU. Bien que dans le passé, des forces de coalition militaires aient souvent été autorisées à mener des interventions sous l'égide de l'ONU afin d'assumer la fonction d'observateur et de mettre en place une zone protégée entre les parties belligérantes, les turbulences de la première décennie du nouveau millénaire ont démontré que les besoins s'orientent de plus en plus vers l'engagement de forces capables de s'imposer. Les hommes politiques nationaux et les chefs militaires ne perdront jamais de vue les intérêts nationaux de la défense. Cependant, les forces militaires sont aujourd'hui davantage axées sur les missions internationales de maintien de la paix que sur la défense classique ou la projection de puissance nationale. C'est dans ce milieu turbulent et complexe que le militaire d'aujourd'hui doit manoeuvrer sur le plan tant moral que militaire!

32. Suite à la guerre du Golfe de 1991, le professeur Gustav Däniker a forgé, en 1992, le terme de «miles protector» et a résumé les nouvelles missions du militaire du futur à l'aide des trois verbes «protéger, aider, sauver».⁸ Le militaire, dont la mission essentielle est le combat, fait toujours preuve d'une grande souplesse et – à quelques malheureuses exceptions près – a ajouté à son arc cette fonction mixte, dans un premier temps plutôt par intuition qu'en raison d'une formation correspondante. Qu'il soit simple soldat ou général, un militaire qui respecte l'éthique chrétienne ou qui est attaché au christianisme est éventuellement plus apte à faire face à une telle extension. Dans ce domaine les appréciations historiques catholiques, orthodoxes et protestantes convergent.

- Le Pape Jean-Paul II déclare (à l'occasion de la Journée Mondiale de la Paix le 1er janvier 2000): «*Evidemment, quand les populations civiles risquent de succomber sous les coups d'un injuste agresseur et que les efforts de la politique et les instruments de défense non violente n'ont eu aucun résultat, il est légitime, et c'est même un devoir, de recourir à des initiatives concrètes pour désarmer l'agresseur.*»⁹

- Saint Cyrille (théorie de l'église orthodoxe russe concernant la guerre et la paix, Archevêque Père Konstantin Tatarintsev) formule: *«En tant qu'individus, nous endurons dignement les offenses dirigées contre nous. Cependant, en société nous nous défendons mutuellement et au combat nous sacrifions nos vies pour nos voisins.»*¹⁰
- Martin Luther exprime: *«Aucun chrétien ne devra tirer ou appeler l'épée pour soi ou sa cause; en revanche, il peut et il doit tirer ou appeler l'épée pour les autres afin de lutter contre la méchanceté et de protéger l'honnêteté.»*¹¹

33. Vouloir mener un combat efficace et en même temps défendre les droits de l'homme ainsi que la dignité humaine est un paradoxe qui subsiste. Lors de la conférence de l'Institut pour la religion et la paix de l'ordinariat militaire autrichien qui a eu lieu en 2002, il a été conclu que ce dilemme serait aggravé par le recours de plus en plus fréquent aux cyber-armes hautement développées mais peu distinctives.¹² Il peut cependant être amoindri dans la mesure où des missions militaires menées en temps utile par des soldats bien entraînés sont accompagnées par une réaction morale instinctive.

34. La coalition des forces internationales, des forces autochtones et des institutions civiles représentent un défi tant sur le plan éthique qu'ethnique. Celui-ci doit être relevé parallèlement aux processus de rétablissement de la paix, du maintien de la paix, de réhabilitation et de reconstruction.

35. La sixième étape à la promotion de la paix consiste de ce fait à dispenser aux forces opérationnelles une formation ou instruction adaptée sur les particularités culturelles qui caractérisent leur éventuel théâtre d'opération. Une telle instruction portant sur les alliés participant à la même mission, la population autochtone et des adversaires potentiels est tout aussi importante.

36. À plusieurs reprises, l'Eglise a évoqué la dignité humaine et a souligné sa valeur universelle pour l'ensemble des cultures en tant que fondement indispensable à la justice et à la paix. Le Pape Benoît XVI (Nicosie, le 5 juin 2010) met l'accent sur le lien particulier qui relie les droits de l'homme, la dignité humaine, la justice et la paix: *«D'autre part, en étant respectueux des droits des personnes et des peuples, nous protégeons et promouvons la dignité humaine. Quand les politiques que nous soutenons sont appliquées en harmonie avec la loi naturelle qui est commune à notre humanité, nos actions deviennent alors plus saines et contribuent à un environnement de compréhension, de justice et de paix.»*¹³ En 1984, le Pape Jean-Paul II s'est

exprimé sur les militaires, responsables du bien humain le plus précieux, en ces mots: «*Apprenez de la croix du Christ et de son dévouement à servir vraiment les hommes et votre peuple!*»¹⁴

37. Dans la plupart des scénarios simulés, il existe une «solution type», le «happy end hollywoodien». Cependant sur le terrain, un commandant militaire qui prend une décision doit souvent choisir le moindre mal tout en sachant que l'hésitation peut lui coûter des vies et que son choix pourrait, dans le cadre de longues procédures judiciaires et d'analyses médiatiques, faire l'objet d'un rude examen. Indépendamment de son dévouement pour le métier des armes ou de son engagement religieux, un officier mal préparé à sa mission et qui, à son retour, ne bénéficie d'aucun soutien portera à jamais les cicatrices psychiques laissées par un tel dilemme.

38. La septième étape met donc l'accent sur la préparation opérationnelle et le soutien loyal de ceux qui, sur le terrain, doivent prendre des décisions dont les conséquences peuvent s'avérer tragiques dans tous les cas. Ceux qui endossent une telle responsabilité ne doivent jamais être abandonnés par leurs supérieurs qui les exposent au doute moral inhérent à ces situations.

Orientations à l'intention du militaire chrétien

39. Les orientations suivantes devraient déterminer l'identité et la conduite de tous les militaires chrétiens d'aujourd'hui, en particulier de ceux qui assument des responsabilités dans le domaine du commandement et de la formation:

- L'enracinement dans la foi – Nous sommes désireux d'observer les commandements de l'Eglise, de confesser notre foi en Jésus Christ, notre appartenance à son Eglise ainsi que notre solidarité avec d'autres chrétiens pratiquants et de contribuer à ce que l'Eglise devienne une réalité parmi les militaires. Nous croyons non seulement à la liberté de religion mais aussi au soutien de la religion au sein des forces armées dans le monde entier.
- L'engagement moral – Dans l'exercice de nos fonctions, nous reconnaissons les attributions légitimes de notre propre pays ainsi que celles des alliances déterminant la politique de défense. De même, nous reconnaissons que non seulement nous sommes placés sous l'autorité d'un échelon supérieur, mais que nous pouvons nous voir confier l'autorité sur autrui. Nos actions sont soumises aux lois et aux conventions nationales et internationales ainsi qu'aux normes morales résultant de nos critères éthiques. Un ordre doit être émis par une autorité habilitée par la loi, de plus, il doit être

justifié légalement et moralement. La légitimité est donc la condition de l'obéissance. Un militaire doit avoir suffisamment confiance en sa foi et en sa conscience, de sorte à pouvoir objecter à un ordre qu'il considère être contre la loi ou injuste, à défendre son point de vue et à vivre avec les conséquences d'une légitimation ou d'une condamnation.

- La connaissance politique – Nous promovons la démocratie, les droits de l'homme ainsi que les principes de l'État de droit. Nous participons activement au processus démocratique, tout en respectant les limites fixées par notre métier militaire qui impose souvent d'adopter une position neutre. Néanmoins, nous essayons de faire preuve d'assurance et de connaissances dans la vie sociale, là où notre christianisme peut améliorer, par la force de l'exemple, la qualité de la vie communautaire et faire découvrir à d'autres l'Évangile chrétien.

- La compétence professionnelle – Nous encourageons les militaires tous grades confondus à accomplir consciencieusement leurs obligations professionnelles, qu'ils soient en formation initiale ou sur le terrain d'opération. Afin d'assurer qu'un potentiel existant pourra s'épanouir vers une compétence réelle et certifiée, nous pensons que le personnel doit faire l'objet d'une présélection minutieuse et d'une promotion appropriée ultérieure.

- La conscience professionnelle – Nous honorons pleinement et de manière intègre notre serment de servir loyalement notre pays, de rester fidèle à nos camarades et de tenir nos engagements envers l'humanité. Le respect de tels engagements peut forcer un militaire à quitter sa famille dans des situations difficiles. C'est pour cette raison que nous attendons des services responsables qu'ils agissent de façon aussi consciencieuse lorsqu'il s'agit de proposer aux membres des familles restés au pays une assistance spirituelle et sociale.

- L'engagement pour la paix – Paradoxalement, nous manions les armes au service de la paix. Il convient ici de rappeler les propos de Saint Augustin: *«On ne cherche pas la paix pour faire la guerre, mais on fait la guerre pour obtenir la paix. Sois donc pacifique en combattant, afin de conduire ceux que tu connais au bienfait de la paix, en remportant sur eux la victoire.»*¹⁵ Nous nous savons obligés de maintenir la paix acquise par le passé, dont nous jouissons à présent ainsi qu'à établir et à maintenir la paix là où règnent les conflits afin que nous en jouissons à l'avenir. De même que nous nous engageons à rétablir la dignité humaine et les droits de l'homme là où ils ont été supprimés et à les promouvoir là où ils sont méprisés.

- La volonté de coopérer – Afin de promouvoir en correspondance avec notre foi de part et d'autre des frontières nationales les objectifs de la paix, nous recherchons le dialogue et la coopération avec les services diplomatiques, politiques, civils et sociaux. Nous reconnaissons les bienfaits d'une

synergie entre la philosophie personnelle et les instruments tant nationaux qu'internationaux de promotion de la paix et de l'harmonie. Nous soutenons la coopération avec les aumôniers militaires d'autres pays et d'autres confessions ainsi que la coopération avec des représentants d'autres métiers pertinents, afin de développer et de conserver la force intellectuelle et l'endurance psychique qui sont indispensables à la satisfaction des exigences humaines et morales des missions actuelles.

- Orientation oecuménique – Nous favorisons les idéaux oecuméniques et aspirons à l'esprit d'unité afin de surmonter les divergences entre les confessions chrétiennes en se concentrant sur leurs similitudes et en faisant abstraction de leurs différences. Par ailleurs, nous respectons les autres religions et recherchons le dialogue et la coopération avec les personnes de bonne volonté.

Recommandations

40. Les différentes étapes décrites dans le présent document promeuvent la paix et mettent en évidence la contribution apportée par le militaire chrétien. Elles peuvent être résumées comme suit:

- Le respect des limites morales sur lesquelles reposent nos principes relatifs à l'implication dans un conflit. L'application stricte de ces restrictions lorsque des combats semblent possibles ainsi que pendant et après la participation à un conflit. (Paragraphe 20)
- L'ouverture d'un dialogue approfondi visant à améliorer les critères pour une paix juste et à leur conférer davantage d'importance dans notre situation actuelle. (Paragraphe 22)
- La prise de conscience de la présence en chacun de nous – aussi bonne que notre âme soit-elle – du germe de l'animosité. Toute recherche de la paix et de la fraternité doit donc naître dans le cœur de chacun d'entre nous en cultivant le germe de la paix et en combattant les racines de l'insatisfaction. (Paragraphe 24)
- La volonté de concevoir et d'accepter des points de vue différents et d'éviter les stéréotypes négatifs portant sur d'autres cultures. (Paragraphe 26)
- La réalisation, basée sur des connaissances exactes, sous l'égide de l'ONU, d'une médiation ou d'une intervention, accordant aux forces armées un rôle allant au-delà des opérations classiques menées dans le cadre de la défense du territoire national et des missions de l'Alliance et ayant pour objectif la pacification de situations instables. L'intervention militaire doit être soutenue de manière appropriée et aboutir rapidement à un accord juste

établi avec la plus large participation possible des autochtones. (Paragraphe 28)

- La formation et l'instruction adaptée des forces opérationnelles sur les particularités culturelles des pays dans lesquels elles sont susceptibles d'opérer. Une telle instruction portant sur les alliés participant à la même mission, la population autochtone et les adversaires potentiels est tout aussi importante. (Paragraphe 35)
- Une préparation opérationnelle ciblée et le soutien loyal de ceux qui sur le terrain prennent des décisions dont les conséquences peuvent s'avérer tragiques dans tous les cas. (Paragraphe 38)

Conclusions

41. Dans le présent document, l'AMI s'est livré à des réflexions quant à la «réponse chrétienne» pouvant être adoptée par les soldats face à la complexité des conflits actuels. La paix est bien plus que la simple absence de la guerre. Une définition aussi superficielle ne saurait contenter ceux qui n'ont même pas le strict minimum pour vivre ou qui souffrent d'injustices. Une forte présence militaire peut réprimer les conflits. Cependant, la paix juste ne peut être imposée par l'emploi de la force armée, sinon, il n'y a pas de paix juste. Les militaires peuvent déblayer le chemin vers la paix pour que d'autres puissent l'emprunter en toute sécurité. Notre contribution consiste donc à ouvrir et à sécuriser la voie aux services politiques, diplomatiques et civils afin que l'ordre, la justice et la liberté puissent être établis conjointement. Alors que nous nous devons d'être loyaux envers ces principes essentiels, nous sommes conscients que dans ce cadre de l'exercice de nos fonctions nous devons également respecter notre engagement en matière d'intégrité et d'honnêteté envers le Prince de la Paix.

¹ Le militaire chrétien au début du 3ème millénaire, Déclaration de l'Assemblée Générale de l'AMI, Rome, le 15 novembre 2000.

² Assemblée générale des Nations Unies, Déclaration universelle des droits de l'homme, 10 décembre 1948, par ex. article 20.

³ Assemblée générale des Nations Unies, Déclaration universelle des droits de l'homme, 10 décembre 1948, article 1.

⁴ Message du Pape Jean-Paul II pour la célébration de la Journée Mondiale de la Paix, 1er janvier 2000, paragraphe 20.

⁵ Saint Augustin, Lettre 189 à Boniface, 6.

⁶ Constitution pastorale sur l'église dans le monde de ce temps, *Gaudium et Spes*, promulguée par Sa Sainteté le Pape Paul VI, le 7 décembre 1965, paragraphe 79.

⁷ Saferworld, LU 04.03, *The Conflict Cycle*, 2004.

-
- ⁸ Cf. Gustav Däniker, «Wende Golfkrieg: Vom Wesen und Gebrauch künftiger Streitkräfte», Frankfurt am Main 1992, p. 170 et suiv.
- ⁹ Message du Pape Jean-Paul II pour la célébration de la Journée Mondiale de la Paix, 1er janvier 2000, paragraphe 11.
- ¹⁰ Théorie de l'Église orthodoxe russe – archiprêtre Père Konstantin Tatarintsev, guerre et paix, paragraphe VIII.2.
- ¹¹ De l'autorité temporelle et des limites de l'obéissance qu'on lui doit – lettre au Prince Électeur Jean, Duc de Saxe, Martin Luther, Wittenberg, 1er janvier 1523.
- ¹² «Le profil éthique du soldat face au défi d'une culture de la paix», conférence de l'institut pour la religion et la paix de l'ordinariat militaire autrichien, 9 octobre 2002.
- ¹³ Voyage apostolique à Chypre – rencontre avec les autorités civiles et le corps diplomatique, discours du Pape Benoît XVI, le 5 juin 2010.
- ¹⁴ Message de Jean-Paul II adressé aux militaires à l'occasion de l'Année Sainte, le 8 avril 1984.
- ¹⁵ Saint Augustin, Lettre 209 à Boniface, 2.